



Non respect d'une clause de mon cdd

Par **misslnadu26**, le **26/09/2010** à **00:46**

Bonjour,

J'ai un souci concernant mon contrat de travail et le remboursement de mes frais kilométriques voici donc pourquoi je vous sollicite, je m'explique :

J'ai effectué un CDD de 4 jours qui a entraîné des déplacements, le 1er jour j'ai fait du co-voiturage et le reste du temps je me suis rendue seule sur mon lieu de travail, il est stipulé dans mon contrat (lu, relu et signé) que les frais kilométriques sont remboursés à hauteur de 0.15€/km (co-voiturage ou non d'ailleurs).

Or, mon employeur refuse de me les payer car selon ses dires elle a compris que j'allais faire du co-voiturage avec ma collègue pendant les 4 jours de travail et a donc décidé de ne rembourser les frais qu'à celle-ci.

Récapitulatif, l'entreprise me doit mes 3 A/R et en plus j'ai eu 15.5€ de frais de co-voiturage pour le 1er jour mais le nie (alors que, je me répète, il y a un contrat écrit !).

Je ne sais pas comment faire pour faire valoir mon droit et les mesures à prendre dans cette situation...